

● **CNIL : Bilan de 2024 sur les sanctions et contrôles prévus pour 2025.**

En 2024, la CNIL a renforcé ses actions en matière de protection des données avec un nombre élevé de sanctions, dont elle publie le bilan. Parallèlement, la CNIL a publié les axes de contrôles pour 2025.

• **Les contrôles de la CNIL en 2025**

La CNIL effectue des contrôles auprès des organismes à la suite de plaintes reçues, de signalements ou de sa propre initiative. Chaque année, environ un quart des contrôles de la CNIL sont réalisés selon des thématiques prioritaires qu'elle publie.

Les quatre thèmes prioritaires de contrôle pour l'année 2025 sont les suivants :

- 1. Collecte de données par le biais des applications :** la CNIL surveillera la collecte et l'exploitation des données personnelles par les éditeurs d'applications et les fournisseurs de SDK. La CNIL a d'ailleurs publié des recommandations relatives aux applications mobiles en fin d'année 2024 ainsi qu'un article sur les permissions dans les applications mobiles début 2025. Les contrôles porteront notamment sur la conformité des applications à ces éléments.
- 2. Droit à l'effacement :** la CNIL participera, avec ses homologues européens, à des vérifications sur le droit à l'effacement pour harmoniser la mise en œuvre de ce droit.
- 3. Cybersécurité des collectivités territoriales :** face à l'augmentation des cyberattaques (+20 % en 2024), la CNIL contrôlera les mesures mises en place par les collectivités territoriales pour protéger les données des citoyens et accompagnera les collectivités dans l'application de la directive NIS 2 en cours de transposition.
- 4. Traitements de l'administration pénitentiaire :** des contrôles seront menés sur la sécurisation des informations sensibles des détenus et des infrastructures informatiques des établissements pénitentiaires.

Au-delà des contrôles prévus pour 2025, la CNIL a également publié son plan stratégique pour 2025-2028 qui repose sur quatre axes principaux : (i) promouvoir une intelligence artificielle éthique et respectueuse des droits, (ii) protéger les mineurs en ligne par une approche préventive et répressive, (iii) renforcer la cybersécurité à travers la sensibilisation et des contrôles et (iv) réguler les applications mobiles et l'identité numérique.

• **Bilan de 2024 sur les sanctions**

En 2024, la CNIL a intensifié son action répressive, doublant le nombre de sanctions par rapport à l'année précédente. Le montant total des sanctions s'élève à 55,2 millions d'euros (pour 87 sanctions dont 69 par le biais de la procédure simplifiée). Les sanctions incluent principalement des amendes, des liquidations d'astreintes, et des rappels à l'ordre. Ces sanctions peuvent être prononcées dans le cadre de la procédure classique ou de la procédure simplifiée (montant de l'amende maximum de 20 000 euros).

Les thématiques récurrentes des sanctions dans le cadre de la procédure classique concernent :

- la prospection commerciale : la CNIL rappelle notamment la nécessité de garantir la conformité des données collectées par un tiers. La prospection commerciale était un des thèmes prioritaires en 2022.
- la protection des données de santé : les sanctions portent notamment sur la distinction entre anonymisation et pseudonymisation des données de santé.

Les thématiques récurrentes des sanctions dans le cadre de la procédure simplifiée concernent : le défaut de coopération avec la CNIL, le non-respect de l'exercice des droits, le manquement aux principes de minimisation et sécurité des données personnelles.

Pour finir avec le bilan de la CNIL en 2024, la CNIL a récemment mis à jour ses résumés de jurisprudence en publiant de nouvelles versions de ses [Tables Informatique et Libertés](#) et de ses [Cahiers Informatique et Libertés](#). Ces Tables offrent une vue d'ensemble des **positions doctrinales** de la CNIL et **des décisions** des juridictions, organisées par thèmes pour faciliter l'accès aux précédents.

Liens utiles :

[Les contrôles de la CNIL en 2025 : applications mobiles, administration pénitentiaire, cybersécurité des collectivités | CNIL](#)

[IA, mineurs, cybersécurité, quotidien numérique : la CNIL publie son plan stratégique 2025-2028 | CNIL](#)

[Sanctions et mesures correctrices : bilan 2024 de l'action de la CNIL | CNIL](#)

[Tables Informatique et Libertés : la CNIL met à jour sa doctrine et publie des Cahiers rassemblant les décisions rendues en 2024 | CNIL](#)

Applications mobiles : [Recommandation relative aux applications mobiles](#) et [Permissions dans les applications mobiles](#)